



Couchages et prises en charge «TAXI» à Malesherbes

Nous avons déjà connu une succession de problèmes, fin 2023, concernant les couchages à Malesherbes avec un certain nombre d'agents qui, à leur arrivée à l'hôtel, constataient qu'il n'y avait pas de chambre disponible malgré que la réservation ait été faite au niveau du GM.

Nous étions déjà intervenus en DCI et la direction avait du concéder un nombre plus important de pré-réservations pour palier les difficultés (l'hôtelier impose à l'établissement un blocage des chambres la veille à 11h).

Depuis la rentrée de septembre, nous avons constaté qu'il y avait de nouveau des problèmes de réservation qui viennent se cumuler avec une difficulté, lorsque que ce n'est pas une impossibilité, d'obtenir un chauffeur ALLOCAB pour les acheminements à l'Écu de France en cas de relogement.

Nous avons donc dû poser une nouvelle DCI.

La direction est venue «les mains dans les poches», se reposant sur les remontées dont elle dispose, qui de son point de vue sont peu nombreuses. Nous lui avons prouvé qu'elle ne disposait pas de l'exhaustivité des problèmes rencontrés par les ADC sur ce sujet.

Ses arguments sont restés assez basiques; «pour ce cas, c'est une erreur GM, pour celui-ci c'est un bug Galac'SI.»

De notre point de vue, lorsqu'un process dysfonctionne il faut en changer. Pour la direction, il est urgent de poursuivre et tant pis si des ADC en fin de service

doivent attendre pour que le COT trouve une solution pour les reloger.

Nous avons demandé à la direction de gérer en direct les réservations avec l'hôtelier de Malesherbes en se passant d'une plateforme qui n'est à l'évidence pas fiable ou trop complexe. Réponse négative, ce n'est pas possible dans la nouvelle SNCF organisée avec des prestataires, dans notre cas ORFEA.

Sur la question, des acheminements à l'Écu de France en cas de relogement, elle reconnaît qu'Allocab répond encore moins aux demandes que pour les autres courses

au départ de Malesherbes qui posent souci occasionnellement.

Elle propose de recontacter le taxi historique qu'elle a dégagé il y a quelques années pour effectuer ces petites courses... C'est lunaire!

En outre, nous avons rappelé à la direction que l'envoi d'un mail sur les boîtes pro des ADC ne constituait pas un avis de délogement.

Heureusement que les GM de site parviennent à trouver parfois des solutions (récupérer une chambre finalement non prise ou commander une course fantôme de Mel à Mal pour avoir un chauffeur sur place), bien que cela ne soit pas leur rôle...

La délégation SUD-Rail en a marre d'être reçue en DCI pour «écouter des chansons». Nous avons prévenu la direction que si sa réponse sur le relevé de conclusion de la DCI correspondait à son discours lors de la réunion, nous prendrions nos responsabilités.

Il y a environ 12 RHR prévus en semaine à Malesherbes. La direction doit trouver une organisation qui fonctionne peu ou prou comme ailleurs. Les ADC en RHR ne doivent pas être la variable d'ajustement d'une gestion qui se base uniquement sur des aspects comptables.

En attendant, si vous ne pouvez pas disposer de votre chambre à l'heure prévue, appliquez l'article 15.2 du RHR 677 en majorant votre temps de repos en RHR du délai d'attente pour disposer d'un couchage et prévenez le COT qui gérera les conséquences pour votre suite le lendemain...

Merci de continuer à annoter vos BS en copie CSSCT sur ce sujet.